

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1015

15 mai 2009

SOMMAIRE

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	48698	Kanner a Jugendkouer D'Leiweckercher aus dem Kordall Péiteng, association sans but lucratif	48699
AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion	48709	Karel's s.à r.l.	48684
ARCADIA-Mathgen & Baulesch s.e.n.c. ..	48711	Landbesitz AG	48704
Argenta Life Luxembourg S.A.	48684	Landbesitz AG	48705
Atomo	48711	Landbesitz Beta A.G.	48708
BHF Trust Fonds Exklusiv:	48699	Landex S.A.	48708
Bisa S.A.	48696	Leropa S.A. Holding	48719
Bonafor Sàrl	48688	Leropa S.A. Holding	48720
Business Controls & Services International S.A.	48720	Maya S.A.	48697
Cadex A.s.b.l.	48713	Murdelix S.à r.l.	48676
CCP II Office 1 Netherlands S.à r.l.	48715	Natixis Private Fund II	48697
Clearstream Banking S.A.	48690	NTC-Europe S.A.	48720
CMS Luxembourg S.à r.l.	48703	Printemps Réassurance	48695
Commerzbank GS Fund Sicav	48698	PSA Finance S.C.S.	48714
Compagnie Financière Parthénon S.A. ...	48691	Real I.S. Management SA	48705
Dauler Fiederball Asbl	48687	RVE S.à r.l.	48704
Dexia Leveraged Investment	48712	SFS Europe S.A.	48691
Dexia Money Market	48696	Société Civile Rje	48714
Digital Tele Com Lux S. à r.l.	48709	Sogek Sàrl	48719
Euravenir S.A.	48694	Sogek Sàrl	48719
Eurofins Food LUX	48681	Sogek Sàrl	48718
E.Völker Peinture Générale S.à r.l.	48683	Soldevco S.A.	48704
Grenache	48688	Stolt-Nielsen S.A.	48703
Harlan Euro Holdings S.à r.l.	48712	SVA Multihedge S.C.A.	48674
Holdis S.à r.l.	48675	Swisscanto (Lu) Bond Invest	48676
Immobilière DELLI ZOTTI S.à r.l.	48687	Syncron Luxembourg	48715
Immo-Ludo SCI	48715	Syncron Luxembourg	48715
Internationale Liegenschaften Holding AG	48708	Syncron Luxembourg	48718
Internationale Liegenschaften Holding AG	48707	Syncron Luxembourg	48714
Internationale Liegenschaften Holding AG	48707	Syncron Luxembourg	48718
Jardinage Bonert, S.e.n.c.	48713	Tomkins American Investments S.à r.l. ..	48719
		Transcom WorldWide S.A.	48676
		Wieter S.à r.l.	48707

SVA Multihedge S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.571.

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "SVA Multihedge S.C.A.", (ci-après la "Société"), société en commandite par actions sous forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé SICAV-FIS, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1023 du 9 mai 2007.

L'Assemblée élit comme président Maître Eva Brauckmann, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Maître Philippe Burgener, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Olivia Moessner, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires étant tous nominatifs, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires en date du 10 mars 2009.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 21 des Statuts afin de modifier les dates de l'exercice comptable de la Société qui commencera le premier juin de chaque année et se terminera le trente et un mai de l'année suivante.

III.- Les actionnaires sont représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par leur mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Il résulte de la liste de présence que 50% du capital est présent ou représenté à la présente Assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur le point porté à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} juin de chaque année et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 20 mars 2008 lors de la constitution de la société se terminera le 31 mai 2009 et que les exercices suivants courront du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante.

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"L'exercice comptable de la Société commencera le premier juin de chaque année et se terminera le trente et un mai de l'année suivante à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 mai 2009."

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. MOESSNER, E. BRAUCKMANN, P. BURGNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2009. Relation: LAC/2009/11676. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009055300/242/54.

(090064076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Holdis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.382.

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DANO S.A. société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare, ici représentée par Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France), en vertu d'une procuration sous-seing privé du 27 avril 2009, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1) DANO S.A. préqualifiée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée HOLDIS S.à.r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 124.382, anciennement une société par actions simplifiée de droit français dénommée HOLDIS SAS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Epernay sous le numéro B 393 089 479, avec siège social à F-51200 Epernay, dont le siège social a été transféré à Luxembourg, qui a adopté la nationalité luxembourgeoise et a été transformée en société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 641 du 18 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 808 du 3 avril 2008 et en date du 21 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2206 du 10 septembre 2008.

2) DANO S.A. est seule propriétaire des TROIS CENT QUATRE VINGT-DIX (390) parts sociales d'une valeur nominale de CENT (100) EUROS chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE- NEUF MILLE (39.000) EUROS.

3) Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Michel SOUTIRAN, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, rue des Sept Arpents, comme liquidateur de la société.

L'associé unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'associée unique dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'associé unique accorde décharge aux gérants distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lancuentre, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: LAC/2009/16971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009055338/212/54.

(090064450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Swisscanto (Lu) Bond Invest, Fonds Commun de Placement.

Die Vertragsbedingungen des Anlagefonds SWISSCANTO (LU) Bond Invest, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008120531/250/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06233. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé en date du 23 janvier 2009 de révoquer Monsieur Keith Russell de son poste de Chief Executive Officer (CEO) et a décidé de nommer, en remplacement, Monsieur Pablo Sanchez-Lozano ayant pour adresse professionnelle le 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg avec effet au 26 janvier 2009, de sorte qu'à compter du 26 janvier 2009, la gestion journalière de la Société est confiée à Monsieur Pablo Sanchez-Lozano (CEO) et Monsieur Ben Gujral (CFO) agissant sous leurs signatures conjointes concernant la gestion journalière de la Société et Monsieur Ben Gujral (CFO) agissant sous sa signature individuelle concernant la gestion financière journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009027063/9030/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04814. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Murdelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.052.725,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.771.

In the year two thousand and eight, on the twenty third day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Murdelux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du commerce et des sociétés) under number B 127.771 (the Company):

I. Foncière Manon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of France, having its registered office at 46, avenue Foch, F-57000 Metz, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Metz under number RCS Metz 489.941.450,

hereby represented by Ms Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal on December 5, 2008,

II. Foncière des Murs S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), existing under the laws of France, having its registered office at 30, avenue Kléber, F-75116 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number RCS Paris 955.515.895,

hereby represented by Ms Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal on December 5, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that:

I. Foncière Manon S.à r.l. and Foncière des Murs S.C.A. are the sole shareholders of the Company (the Shareholders) and represent the entire corporate capital of the Company.

II. The Company has been incorporated on April 23, 2007 by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, number 1320, on June 30, 2007, with an initial issued and subscribed share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, which were entirely subscribed and paid up by Foncière Manon S.à r.l.

III. The articles of association of the Company have been amended for the first and last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on July 22, 2008, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 2407, on October 2, 2008 (the Deed), which recorded the resolutions of the sole shareholder of the Company to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225.-), by the issuance of one million eighty-one thousand six hundred and nine (1,081,609) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, which new issued shares have all been subscribed by Foncière des Murs S.C.A. and entirely paid up by way of a contribution in kind (the Contribution) consisting of twenty-two thousand two hundred seventy-five (22,275) shares (the Shares) in Sunparks De Haan S.A., a public company limited by shares (société anonyme), existing under the laws of Belgium, having its registered office at 97, rue Royale, B-1000 Brussels, Belgium and registered with the Register of Commerce and Companies of Brussels under number 433.668.687. The aggregate value of the Contribution was stated in the Deed as being of at least twenty-seven million forty thousand two hundred forty-six (EUR 27,040,246), according to a certificate issued on July 15, 2008 by the directors of Sunparks De Haan S.A. (the Directors' Certificate). The Contribution has been allocated to the Company by means of an allocation to the share capital account of the Company by an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225.-).

IV. The Shareholders of the Company state that the aggregate value of the Shares erroneously has been stated in the Deed as being twenty-seven million forty thousand two hundred forty-six euro (EUR 27,040,246.-), on the basis of the Directors' Certificate, whereas the aggregate value of the Shares indicated in the Directors' Certificate should have stated twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63).

V. It has always been the intention of the Shareholders to record in the Deed the aggregate value of the Shares in the amount of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63) and to allocate the Contribution as follows:

(i) an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225.-) to the share capital account of the Company, with the issuance of one million eighty-one thousand six hundred and nine (1,081,609) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

(ii) an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company.

VI. Consequently, the Shareholders wish in the present deed to rectify and confirm the Shares' aggregate value of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63), as this value represents the correct value of the Shares as at July 22, 2008 and to rectify the allocation of the Contribution to the share capital account and the share premium account of the Company, as described under item V above, with retroactive effect as per July 22, 2008.

VII. As a result of the above, the financial accounts of the Company shall also be amended in order to reflect the true aggregate value of the Shares contributed to the Company on July 22, 2008, which is of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63) and to reflect the rectified allocation of the Contribution to the share capital account and the share premium account of the Company, as described under item V above, with retroactive effect as per July 22, 2008.

VIII. The agenda of the Meeting is as follows:

a) Acknowledgement and approval of the aggregate value of the Contribution made to the Company on July 22, 2008, rectified to twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63);

b) Acknowledgement and confirmation of the Directors' Certificate issued by the directors of Sunparks De Haan S.A. on July 15, 2008, save that item 7 thereof shall be replaced by the following wording: "the Shares are worth at least twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63)";

c) Acknowledgement and approval that, based on the true aggregate value of the Shares in an amount of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63) and pursuant to Foncière des Murs S.C.A.'s subscription to the newly created shares and full payment by means of the

Contribution, which value shall be rectified at twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63), the Contribution should have been allocated in the books of the Company as follows:

(i) an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225.-) to the share capital account of the Company, with the issuance of one million eighty-one thousand six hundred and nine (1,081,609) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

(ii) an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company;

d) Allocation of the amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company;

e) Acknowledgement and approval of the modification of the financial accounts of the Company as per the above resolutions, with retroactive effect as per July 22, 2008;

f) Miscellaneous.

The Shareholders of the Company have requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges and approves the aggregate value of the Contribution made to the Company on July 22, 2008, rectified to twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63).

Second resolution

The Meeting acknowledges and confirms the Directors' Certificate issued by the directors of Sunparks De Haan S.A. on July 15, 2008, save that item 7 thereof shall be replaced by the following wording: "the Shares are worth at least twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63)"

Third resolution

The Meeting acknowledges and approves that, based on the true aggregate value of the Shares in an amount of twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63) and pursuant to Foncière des Murs S.C.A.'s subscription to the newly created shares and full payment by means of the Contribution, which value shall be rectified at twenty-eight million nine hundred and seven thousand one hundred seventeen euro and sixty-three cents (EUR 28,907,117.63), the Contribution should have been allocated in the books of the Company as follows:

(i) an amount of twenty-seven million forty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 27,040,225.-) to the share capital account of the Company, with the issuance of one million eighty-one thousand six hundred and nine (1,081,609) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

(ii) an amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to allocate the amount of one million eight hundred sixty-six thousand eight hundred ninety-two euro and sixty-three cents (EUR 1,866,892.63) to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges and approves the modification of the financial accounts of the Company as per the above resolutions, with retroactive effect as per July 22, 2008.

There being no further business, the Meeting is closed.

Fee estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 3,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt troisième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Murdelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.771 (la Société):

I. Foncière Manon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 46, avenue Foch, F-57000 Metz, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro RCS Metz 489.941.450,

ici représentée par Mlle Emelie Marius, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 décembre 2008,

II. Foncière des Murs S.C.A., une société en commandite par actions de droit français, ayant son siège social au 30, avenue Kléber, F-75116 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 955.515.895,

ici représentée par Mlle Emelie Marius, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 décembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Foncière Manon S.à r.l. et Foncière des Murs S.C.A. sont les associés uniques de la Société (les Associés) et représentent la totalité du capital social de la Société.

II. La Société a été constituée le 23 avril 2007 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1320, du 30 juin 2007, avec un capital social initial émis et souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées par Foncière Manon S.à r.l.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la première et dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407, du 2 octobre 2008 (l'Acte), qui a enregistré les résolutions de l'associé unique de la Société en vue d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 20.040.225) par l'émission d'un million quatre-vingt-un mille six cent neuf (1.081.609) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, lesquelles nouvelles parts sociales émises ont toutes été souscrites par Foncière des Murs S.C.A. et entièrement libérées par un apport en nature (l'Apport) composé de vingt-deux mille deux cent soixante-quinze (22.275) parts sociales (les Parts Sociales) dans Sunparks De Haan S.A., une société anonyme constituée selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 97, rue Royale, B-1000 Bruxelles, Belgique et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 433.668.687. La valeur totale de l'Apport a été indiquée dans l'Acte comme étant d'au moins vingt-sept millions quarante mille deux cent quarante-six euros (EUR 27.040.246,-), d'après un certificat émis le 15 juillet 2008 par les administrateurs de Sunparks De Haan S.A. (le Certificat des Administrateurs). L'Apport a été attribué à la Société par l'affectation d'un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 27.040.225,-) au compte capital social de la Société.

IV. Les Associés de la Société actent que la valeur totale des Parts sociales a été établie de manière erronée dans l'Acte comme étant de vingt-sept millions quarante mille deux cent quarante-six euros (EUR 27.040.246,-), sur la base du Certificat des Administrateurs, alors que la valeur totale des Parts Sociales indiquées dans le Certificat des Administrateurs aurait dû être de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63).

V. Les Associés ont toujours eu l'intention d'enregistrer dans l'Acte la valeur totale des Parts Sociales pour un montant de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63) et d'affecter l'Apport comme suit:

(i) Un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 27.040.225,-) au compte capital social de la Société, avec émission d'un million quatre-vingt-un mille six cent neuf (1.081.609) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

(ii) Un montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société.

VI. Par conséquent, les Associés veulent désormais rectifier et confirmer dans le présent acte la valeur totale des Parts Sociales de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 28.907.117,63) puisque cette valeur représente la valeur correcte des Parts Sociales au 22 juillet 2008 et rectifier la

l'affectation de l'Apport au compte de capital social et au compte de prime d'émission de la Société, comme décrit au point V ci-dessus, avec effet rétroactif au 22 juillet 2008.

VII. En conséquence de ce qui précède, les comptes financiers de la Sociétés seront également modifiés afin de refléter la valeur totale exacte des Parts Sociales apportées à la Société le 22 juillet 2008, qui est de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63) et de refléter l'affectation rectifiée de l'Apport au compte de capital social et au compte prime d'émission de la Société, comme décrit au point V ci-dessus, avec effet rétroactif au 22 juillet 2008.

VIII. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

a) Constatation et approbation de la valeur totale de l'Apport fait à la Société le 22 juillet 2008, rectifiée à vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63);

b) Constatation et confirmation du Certificat des Administrateurs émis par les administrateurs de Sunparks De Haan S.A. le 15 juillet 2008, excepté le fait que le point 7 du Certificat des Administrateurs sera remplacé par le libellé suivant:

"Les Parts Sociales ont une valeur totale d'au moins vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63)";

c) Constatation et approbation que sur base de la valeur totale exacte des Parts Sociales pour un montant de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63) et suite à la souscription de Foncière des Murs S.C.A. aux parts sociales nouvellement créées et à la libération intégrale par Apport en nature, dont la valeur sera rectifiée à vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63), l'Apport aurait du être affecté dans les livres de la Société comme suit:

(i) un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 27.040.225,-) au compte capital social de la Société, avec émission d'un million quatre-vingt-un mille six cent neuf (1.081.609) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

(ii) un montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société;

d) Affectation du montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société;

e) Constatation et approbation de la modification des comptes financiers de la Société suite aux résolutions ci-dessus, avec effet rétroactif au 22 juillet 2008.

f) Divers.

Les Associés de la Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate et approuve la valeur totale de l'Apport fait à la Société le 22 juillet 2008, rectifiée à vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63).

Deuxième résolution

L'Assemblée constate et confirme le Certificat des Administrateurs émis par les administrateurs de Sunparks De Haan S.A. le 15 juillet 2008, excepté le fait que le point 7 du Certificat des Administrateurs sera remplacé par le libellé suivant: "Les Parts Sociales ont une valeur totale d'au moins vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63)".

Troisième résolution

L'Assemblée constate et approuve que sur base de la valeur totale exacte des Parts Sociales pour un montant de vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63) et suite à la souscription de Foncière des Murs S.C.A. aux parts sociales nouvellement créées et à la libération intégrale par Apport en nature, dont la valeur sera rectifiée à vingt-huit millions neuf cent sept mille cent dix-sept euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 28.907.117,63), l'Apport aurait du être affecté dans les livres de la Société comme suit:

(i) un montant de vingt-sept millions quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 27.040.225,-) au compte capital social de la Société, avec émission d'un million quatre-vingt-un mille six cent neuf (1.081.609) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

(ii) un montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'affecter le montant d'un million huit cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 1.866.892,63) au compte prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate et approuve la modification des comptes financiers de la Société suite aux résolutions ci-dessus, avec effet rétroactif au 22 juillet 2008.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 3.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52659. Reçu neuf mille trois cent trente-quatre euros quarante-six cents (0,50% = 9.334,46 EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009012788/242/263.

(090012358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Eurofins Food LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.863.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1768 du 17 juillet 2008.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gaëtan BOCK, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQUANTE-SIX (795.056) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 99.382.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 99.382.000.-) à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 99.632.000.-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (EUR 4.875.859.-), dont DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) seront alloués au capital social et QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (EUR 4.625.859.-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX MILLE (2.000) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.155, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (EUR 4.875.859.-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 99.382.000.-) à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 99.632.000.-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (EUR 4.875.859.-), dont DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) seront alloués au capital social et QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (EUR 4.625.859.-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.155.

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (EUR 4.875.859.-), existant à son profit et détenue envers la société "Eurofins Food LUX", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 avril 2009 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 99.632.000.-), représentée par SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CINQUANTE-SIX (797.056) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 3.600.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.Cozzani, G.Bock, P.Troquet, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009056203/272/96.

(090065275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

E.Völker Peinture Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 64.351.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Frau Elke VÖLKER, geborene FELDMEIER, Kauffrau, wohnhaft in D-66424 Homburg, Am Jägersgarten 2.
- 2.- Herr Peter VÖLKER, Kaufmann, wohnhaft in D-66424 Homburg, Am Jägersgarten 2.

Welche Kompargenten dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung E.VÖLKER PEINTURE GENERALE S.à r.l. sind, mit Sitz in L-1842 Howald, 37, Avenue Grand-Duc Jean, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 64.351 (NIN 1998 0513 870).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 544 vom 27. Juli 1998 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 381 vom 26. Mai 2000.

Dass das Gesellschaftskapital sich augenblicklich auf zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) beläuft, eingeteilt in hundert (100) Anteile.

Dass aufgrund einer Anteilabtretung unter Privatschrift vom 24. April 2009, welche Anteilabtretung von den Kompargenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, die Gesellschaftsanteile wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Elke VÖLKER, geborene FELDMEIER, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Peter VÖLKER, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Kompargenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von fünf Euro zweiunddreissig Cent (€ 5,32) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) auf den Betrag von zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400.-) zu bringen, mittels Bareinzahlung des Betrages von fünf Euro zweiunddreissig Cent (€ 5,32).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Elke VÖLKER, geborene FELDMEIER, Kauffrau, wohnhaft in D-66424 Homburg, Am Jägersgarten	
2, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Peter VÖLKER, Kaufmann, wohnhaft in D-66424 Homburg, Am Jägersgarten 2, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum zusätzlichen technischen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Herrn Peter VÖLKER, Kaufmann, wohnhaft in D-66424 Homburg, Am Jägersgarten 2.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen wie folgt vertreten und verpflichtet:

- bis zu einem Betrag von ZWEI TAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (€ 2.500,-) durch die alleinige Unterschrift eines der drei Geschäftsführer.

Darüber hinaus durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern, darunter obligatorisch die eines der beiden technischen Geschäftsführer.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. VÖLKER, P. VÖLKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 avril 2009. Relation: ECH/2009/509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 06. Mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009056460/201/61.

(090065652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 20 novembre 2008

"Le Conseil d'Administration adopte, par vote unanime, les décisions suivantes:

- Le Conseil prend connaissance de, et accepte, la démission de Monsieur Roger Mertens en tant qu'administrateur et par conséquent sa démission en tant que Président du Conseil à compter du 7 novembre 2008.

- Le Conseil d'Administration décide de confirmer la nomination de Monsieur Hugo Bettens, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, Rue de Bragance 50-52, en tant que directeur agréé à partir du 20 décembre 2007, correspondant à la date de l'agrément de Monsieur Hugo Bettens par le Commissariat aux Assurances le 20 décembre 2007, pour une durée indéterminée.

- Conformément à l'article 14 des statuts coordonnés de la Société et de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'Administration confirme la décision de déléguer ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à Monsieur Hugo Bettens, à partir du 20 décembre 2007 et pendant toute la durée de son mandat de directeur agréé. Le Conseil d'Administration confère ainsi à Monsieur Hugo Bettens le pouvoir de représenter seul la société vis-à-vis des tiers pour les besoins de la gestion journalière, Monsieur Hugo Bettens disposant dans ce contexte de tous pouvoirs de signature pour compte de la société. Le Conseil d'Administration confirme tous les actes et décisions pris ou signés, en ce qui concerne la gestion journalière, par Monsieur Hugo Bettens depuis le 20 décembre 2007 jusqu'à aujourd'hui, en tant que directeur agréé de la Société.

- Le Conseil d'Administration décide par vote unanime de nommer provisoirement (coopté) conformément à l'article 9 des statuts et à l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, Monsieur Johan Heller, demeurant à NL-4841 EH Prinsenbeek, Heikantsestraat 48, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale suivante qui se tiendra le 17/04/2009 et qui procédera à l'élection définitive.

- Le conseil d'administration décide également par vote unanime de nommer Monsieur Johan Heller en tant que président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société."

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Franz SCHILTZ

Un mandataire

Référence de publication: 2009055868/283/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Karel's s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg B 144.893.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Carlo KNEIP, retraité, né à Esch-sur-Alzette le 17 novembre 1961, demeurant à L4249 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Montpellier.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison Sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées et petite restauration.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements et garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "KAREL'S s.à r.l.". Elle pourra toutefois exercer le commerce sous l'enseigne "Brasserie Montpellier".

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Carlo KNEIP, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Carlo KNEIP, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4249 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Montpellier.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KNEIP, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 février 2009. Relation: CAP/2009/458. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009030223/236/124.

(090033382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Immobilière DELLI ZOTTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.

R.C.S. Luxembourg B 7.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038605/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03966. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Dauler Fiederball Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8606 Bettborn, 18, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg F 6.630.

L'assemblée générale du 30 janvier 2009 a décidé à l'unanimité des voix les modifications des statuts du "Dauler Fiederball asbl"

Chapitre IV. Du comité

Art. 18. (modifié). L'association est administrée par un comité composé de 5 à 9 membres se composant d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un caissier et de 1 à 5 membres.

Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour le terme de 2 ans, jusqu'à la prochaine assemblée générale. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision d'une assemblée générale extraordinaire. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs membres, les membres restants, pour autant que leur nombre n'est pas inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessus, continuent à former un comité ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

Art. 20. (modifié). Le comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Il est demandé à tout membre du comité, empêché d'assister à une réunion du comité, de se faire représenter à cette réunion par un autre membre du comité, moyennant une procuration écrite pour les points de l'ordre du jour sauf pour le point divers. Chaque membre du comité ne peut cependant représenter qu'un seul membre du comité par procuration.

Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents.

Les membres qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les membres qui ont un intérêt personnel dans une délibération, doivent s'abstenir de voter. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

Signatures des membres du comité pour approbation:

Theo Ney / Stéphane Legentil / Georges Feider / Gene Bindels / Axel-de Belder
Président / Vice Président / Trésorier / Secrétaire externe / Secrétaire interne

Claire Huet / Pierre-Yves Zehnacker / Josée Ruppert-Kayser / Steve Albergo
Membre / Membre / Membre / Membre

Référence de publication: 2009047619/801252/38.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00033. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090050520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Grenache, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 12 mars 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 12 mars 2009;

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Christian KLAR de son mandat de gérant de la Société en date du 2 mars 2009;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Jean-Guibert MAHY, résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 20 mars 1977, à Anderlecht (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2009039320/7902/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Bonafor Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1, rue Wakelter.

R.C.S. Luxembourg B 145.971.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Carlos Manuel DE OLIVEIRA CARVALHO, ouvrier forestier, demeurant à L-9510 Wiltz, 12, rue Léopold Richard.

Madame Karin VEITHEN, employée privée, demeurant à B-4780 St. Vith, 3, Am Herrenbrühl.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Bonafor Sarl".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ingeldorf.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de com-

promettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet toutes sortes d'entretien de jardins, de paysages et de forêts, l'élagage et la coupe d'arbres, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, de talus et de rives. Elle a également comme objet le terrassement, le fraissage, l'ensemencement et la plantation sur terrains, la construction de clôtures et l'aménagement de jardins, de parcs et d'aires de jeux.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125.-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Carlos Manuel DE OLIVEIRA CARVALHO, préqualifié, QUARANTE-CINQ parts sociales	45
2.- Madame Karin VEITHEN, préqualifiée, CINQUANTE-CINQ parts sociales	55
Total: CENT parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil neuf.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

48690

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Carlos Manuel DE OLIVEIRA CARVALHO, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Madame Karin VEITHEN, préqualifiée.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9160 Ingeldorf, 1, rue Wakelster.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DE OLIVEIRA CARVALHO - VEITHEN - THOLL

Enregistré à Mersch, le 29 avril 2009. Relation: MER/2009/783. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 4 mai 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009056265/232/96.

(090064941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

En date du 27 avril 2009, Monsieur Thomas Eichelmann a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (CEO)	42, avenue J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg
- Andreas Wolf	Neue Börsenstrasse 1	D-60487 Frankfurt
- Marcus Thompson	Neue Börsenstrasse 1	D-60487 Frankfurt
- Katja Rosenkranz	Neue Börsenstrasse 1	D-60487 Frankfurt
- Stefan Lepp	Neue Börsenstrasse 1	L-1855 Luxembourg
- Michael Jaeggi	42, avenue J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg
- Yves Baguet	42, avenue J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg
- Philippe Seyll	42, avenue J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg
- Mark Gern	42, avenue J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg
- Philip Brown	42, avenue J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg
- Philippe Metoudi	8 Connaught Place, 2606-7 Two Exchange Square	Hong-Kong Central

En date du 27 avril 2009, Monsieur Thomas Eichelmann a démissionné de son poste du Conseil d'Administration de Clearstream Banking S.A.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler	42, avenue J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg
- Yves Baguet	42, avenue J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg
- Marcus Thompson	Neue Börsenstrasse 1	D-60487 Frankfurt

Luxembourg, le 28.04.2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055337/30.

(090064124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Compagnie Financière Parthénon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.428.

—
EXTRAIT

En date du 3 novembre 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

- Project2 Holding NV,
- Het Koninklijk Entrepôt N.V., et
- Alon-Isaac Amar

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Compagnie Financière Parthénon S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pour Compagnie Financière Parthénon S.A.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009041041/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

SFS Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 128.505.

—
L'an deux mille neuf,

Le vingt-sept mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SFS EUROPE S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1508 du 20 juillet 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1520 du 19 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 128.505.

L'assemblée est présidée par Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard MARICHY, directeur juridique et fiscal, demeurant à Dijon (France).

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Ajout d'un alinéa à l'article deux des statuts, ayant la teneur suivante:

"La société a aussi pour objet le conseil économique au Luxembourg et à l'étranger."

2.- Augmentation de capital social à concurrence de cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,00) pour le porter de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) à deux cent mille euros (EUR 200.000,00) sans création et émission de nouvelles actions, par incorporation de réserves.

3.- Modification de la valeur nominale des actions existantes.

4.- Modification subséquente de l'article trois et six, alinéa premier, des statuts.

5.- Création de classes d'administrateur A et B et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins deux (2) administrateurs A et au moins cinq (5) administrateurs B, actionnaires ou non."

6.- Augmentation du nombre des administrateurs de trois à huit.

7.- Nomination de deux administrateurs A et de six administrateurs B.

8.- Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur A, soit par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B, soit par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale des actionnaires."

9.- Délégations de signature en matière juridique, fiscale et financière à Monsieur Gérard MARICHY, et en matière d'intermédiation en assurances à Monsieur Albert GREVISSE.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel alinéa à l'objet social, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la négociation et le courtage en assurances, par l'entremise de personnes physiques dûment agréées.

La société a aussi pour objet le conseil économique au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,00) pour le porter de son montant initial de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) à deux cent mille euros (EUR 200.000,00) sans création et émission de nouvelles actions.

L'augmentation de capital a été libérée par incorporation de réserves à concurrence de cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2008 et d'une attestation des comptables, à savoir Monsieur John WEBER et Monsieur Guy LANNERS, comptables, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Ces documents, après avoir été paraphés "ne varietur", resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des cent (100) actions existantes à deux mille euros (EUR 2.000,00).

Quatrième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa un et six de l'article trois des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (Alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), divisé en cent (100) actions de deux mille euros (EUR 2.000,00) chacune.

(Alinéa six):

Le capital social pourra être porté à six cent quarante mille euros (EUR 640.000,00) par la création et l'émission de trois cent (320) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille euros (EUR 2.000,00) chacune."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de créer des classes d'administrateurs A et B, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article quatre des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa)**. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins deux (2) administrateurs A et au moins cinq (5) administrateurs B, actionnaires ou non."

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de porter de trois à huit le nombre d'administrateurs de la société.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer six administrateurs B, à savoir:

- Monsieur Maximilien Charles GILLES, directeur de société, demeurant à F-25000 Besançon, 7, chemin Joseph de Courvoisier,
- Madame Nawarat KAEWKOET, interprète, demeurant à TH-10260 Bangkok, Sukhumvit 81,
- Monsieur Francis Gilbert TOUYERAS, directeur de société, demeurant à F-28600 Luisant, 21, rue Jean Moulin,
- Monsieur David GILLES, directeur société, demeurant à F-97438 Sainte-Marie, 2 impasse Mariotte,
- Monsieur Albert GREVISSE, directeur de société, demeurant à L-4945 Bascharage, 9, Um Beschel,
- Monsieur Gérard MARICHY, directeur juridique et fiscal, demeurant à F-21000 Dijon, 5, rue Maurice Deslandres.

L'assemblée générale décide de nommer deux administrateurs A, à savoir:

- Monsieur Patrice GILLES, président-directeur de société, demeurant à TH-50210 Chiang Mai (Thaïlande), Chiang Mai Garden Land 189/150 M005-Sansrai Noi Sansrai,
- Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Les mandats des administrateurs A et B prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille quatorze.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa)**. La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur A, soit par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B, soit par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale des actionnaires."

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide de déléguer un pouvoir de signature individuelle en matière juridique, fiscale et financière à Monsieur Gérard MARICHY, prénommé.

L'assemblée générale approuve la décision du conseil d'administration en date du 18 décembre 2008, et accepte de déléguer un pouvoir de signature individuelle en matière d'intermédiation en assurances à Monsieur Albert GREVISSE, prénommé,

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Lorang, L. Tran, G. Marichy, E. Schlessler

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation LAC/2009/12648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009055288/227/139.

(090064073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Euravenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.724.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société "SAPHIR INVESTMENTS S.A.", a company limited by shares, ayant son siège social dans les Iles Vierges Britanniques, OMC Chambers, Wickas Cay 1, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, sous le numéro 1517355,

ici représentée par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté en vertu d'une procuration générale donnée le 16 février 2009.

Copie de la précitée procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

agissant en sa qualité d'associée unique de la société EURAVENIR S.A. ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.724, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, le 25 septembre 2001 sous le numéro 808,

Laquelle partie, représentée comme décrit ci avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes en relation avec l'ordre du jour suivant:

- 1.- Constatation que la société "SAPHIR INVESTMENTS S.A." est devenu l'associée unique de "EURAVENIR S.A."
- 2.- Modification de l'article 6, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de l'adapter à l'actionnariat unique;
- 3.- Révocation/décharge des mandats d'administrateurs de la société de droit de Gibraltar "STONE COMMUNICATIONS LIMITED" et de la société de droit de l'île de Niue "DUSTIN INVEST INC.";
- 4.- Révocation/décharge du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Pascal BONNET;
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,
- 6.- Nomination/confirmation de Monsieur Pascal GILET en qualité d'administrateur unique de la société,
- 7.- Transfert du siège social de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

L'Associée Unique, tel que représenté comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique constate qu'elle est devenue l'unique associée de la société "EURAVENIR S.A."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe 1^{er} afin de l'adapter à l'actionnariat unique. Cet article, en son paragraphe 1^{er} sera désormais lu comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé."

Troisième résolution

L'Associée unique décide de révoquer la société de droit de Gibraltar "STONE COMMUNICATIONS LIMITED" et la société de droit de l'île de Niue "DUSTIN INVEST INC." de leur mandat d'administrateur et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Associée unique décide de révoquer Monsieur Pascal BONNET de son mandat de commissaire aux comptes et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Associée unique décide de confirmer et de nommer comme administrateur unique, Monsieur Pascal GILET, gérant de société, né aux Sables d'Olonne (France), le 26 janvier 1968, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.
Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015.

Sixième résolution

L'Associée unique décide de nommer comme commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r. l.", avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 85.775.

Le mandat de commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015.

Septième résolution

L'Associée unique décide de Transférer le siège social de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, donnée au comparant en langue de lui connue, ledit comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 2009. Relation: MER/2009/560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 avril 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009044121/243/73.

(090053604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Printemps Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.692.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 23 avril 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Gilles LINARD,
- Madame Anne-Marie FOURNIER,
- Monsieur Gérard MOTHE,
- Monsieur Hervé MONIN,
- Monsieur Pierre-Henri LEGRAND, demeurant professionnellement 18, rue Troyon, F-92316 SEVRES.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE S.A.

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Pour la société *PRINTEMPS REASSURANCE*
ACSG (EUROPE)
Signature

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 23 avril 2009

Le Conseil élit Monsieur Gilles LINARD, Président du Conseil d'Administration.

Pour la société *PRINTEMPS REASSURANCE*
ACSG (EUROPE)
Signature

Référence de publication: 2009055636/682/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Philip HAGE / Jens HASSE

Deputy Managing Director / Business Support Manager

Référence de publication: 2009044488/8880/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06835. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2009 a décidé:

- de accepter la démission de Monsieur Hugo Lasat de son mandat d'administrateur Président en date du 31 janvier 2009,

- de ratifier la cooptation de Monsieur Wim Vermeir aux fonctions d'administrateur en date du 6 février 2009,

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, Directeur, Dexia Asset Management Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Arnaud DELPÛTZ, Head of Product & Process Management Investment, Dexia Banque Belgique, boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles,

Monsieur Vincent HAMELINK, Global Head of Fixed Income Management, Dexia Asset Management Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Luc HERNOUX, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Benoît HOLZEM, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Jeffrey NADAL, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Wim VERMEIR, Global Head of Equity Management, Dexia Asset Management, rue Royale, 180, B - 1000 Bruxelles,

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Jean-Yves Maldague, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B-65477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour DEXIA MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009055941/1126/40.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Natixis Private Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009045005/220/12.

(090050798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Maya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 16.555.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Pierre GUILLON, administrateur-directeur, demeurant à Strassen,

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme holding MAYA S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 16 555, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 2 mars 1979, publié au Mémorial C, numéro 133 du 15 juin 1979 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions des actionnaires prises sous seing privé, le 6 février 2002, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 867 du 7 juin 2002.

II) Que le capital social est fixé à quatre-vingt et un mille deux cent cinquante euros (81.250,- €) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

III) Qu'il est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme holding MAYA S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité d'actionnaire unique, il émet la volonté expresse de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat et que par conséquent, ladite société MAYA S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur, il déclare que tout le passif de MAYA S.A., est réglé ou dûment provisionné, qu'il est investi en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

VII) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social, à L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Guillon, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009056462/212/42.

(090066372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.263.

—
Extrait de résolution de l'associé unique de la Société du 30 mars 2009

En date du 30 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer

- Monsieur John Andrew London, né le 17 avril 1962 à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle, 2828, N. Haskell avenue, Dallas, TX 75204 Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Mademoiselle Nancy Pruitt Vineyard
- Madame Donna Reeves
- Monsieur John Andrew London

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009045358/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Commerzbank GS Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.309.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 2 mars 2009 a décidé:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Donald Leitch nommé le 23 mai 2008 à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Huw Robert Price démissionnaire le 23 mai 2008.

- de renouveler les mandats de:

M. Dr. Thomas Goergen

Cominvest Asset Management S. A., 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

M. Donald Leitch

Commerzbank Corporates and Markets, 60 Gracechurch St., London EC3V 0HR, United Kingdom

M. Brian Anthony McMahan

Mourant International Finance Administration, 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

- de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour Commerzbank GS Fund SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009055945/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

BHF Trust Fonds Exklusiv; Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 30. Dezember 2008 gültige Verwaltungsreglement 12/2008 des Sondervermögens "BHF Trust Fonds Exklusiv", wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26.03.2009.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG
Anell / Tiburzi

Référence de publication: 2009047157/2393/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08413. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Kanner a Jugendkouer D'Léiweckercher aus dem Kordall Péiteng, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4720 Pétange, rue de la Chiers.

R.C.S. Luxembourg F 7.930.

STATUTS

Entre les soussignés

- 1) Membre: Gaby BOHLER-DENNENWALD, demeurant à L-3918 MONDERCANGE, 11, Rue d'Ehlerange, luxembourgeoise
- 2) Membre: Marie-Paule CHRISNACH-LIPPERT, employée privée, demeurant à L-4737 PETANGE; 14, Rue Pierre Hamer, luxembourgeoise
- 3) Membre: Anni BACKES-KETTEL, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE, 63 Cité Bommelscheuer, luxembourgeoise
- 4) Membre: Nadine BIEWERS, employée privée, demeurant à L-4670 DIFFERDANGE, 88, Rue de Soleuvre, luxembourgeoise
- 5) Membre: Liette BRACHTENBACH-STEPHANY, demeurant à L-4636 DIFFERDANGE, 46 Rue St Nicolas, luxembourgeoise
- 6) Membre: Gabrielle CORDIER, fonctionnaire, demeurant à L-4710 PETANGE, 42 Rue d'Athus, luxembourgeoise
- 7) Membre: Mariette FEIPEL, employée privée, demeurant à L-4967 CLEMENCY, 13, Rue de Fingig, luxembourgeoise
- 8) Membre: Marie-Jeanne GERGES-KAYSER; demeurant à L-4722 PETANGE, 44 Cité CFL, luxembourgeoise
- 9) Membre: John KLICEK, ouvrier communal, demeurant à L-4720 PETANGE, 101 Rue de la Chiers, luxembourgeois
- 10) Membre: Carine NIEDERCORN-ANTONY, demeurant à L-4745 PETANGE, 20, An den Jenken, luxembourgeoise
- 11) Membre: Jeanny SALCICCIA-KIPS, demeurant à L-4762 PETANGE, 144, Rue de Niederkorn, luxembourgeoise
- 12) Membre: Linda SALCICCIA, demeurant à L-4346 ESCH-SUR-ALZETTE, 12 R Batty Weber, luxembourgeoise
- 13) Membre: Helena SCHREIBER-ALVES, employée privée, demeurant à L-4771 PETANGE, 4, Rue du Parc, luxembourgeoise
- 14) Membre: Pierre WEIS, pensionné, demeurant à L-4731 PETANGE, 19 Rue des Ecoles, luxembourgeois

15) Membre: Giovanna COLACI- RAFFAELE, étudiante, demeurant à L -2661 LUXEMBOURG, 31, Rue de la Vallée, italienne

- 16) Membre: Tessy ANTONY, demeurant à L-4773 PETANGE, 69 Rue Prinzenberg, luxembourgeoise
 - 17) Membre: Chantal BACKES, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE, 63 Cité Bommelscheuer, luxembourgeoise
 - 18) Membre: Claude BACKES, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE, 63 Cité Bommelscheuer, luxembourgeois
 - 19) Membre: Ernestine BIEWERS-MOHR, demeurant à L-4739 PETANGE; 9 Rue de l'Indépendance, luxembourgeoise
 - 20) Membre: Francis COLLIGNON, ingénieur diplômé, demeurant à L-4710 PETANGE, 42 rte d'Athus, belge
 - 21) Membre: Isabelle COLLIGNON, demeurant à L-4710 PETANGE, 42 rte d'Athus, luxembourgeoise
 - 22) Membre: Gilles GERGES, demeurant à L-4722 PETANGE, 44 Cité CFL, luxembourgeois
 - 23) Membre: Luc GERGES, demeurant à L-4722 PETANGE, 44 Cité CFL, luxembourgeois
 - 24) Membre: Mandy MARTIN, demeurant à L-4773 PETANGE, 67, Rue Prinzenberg
 - 25) Membre: Jean-Marc NIEDERCORN, ouvrier, demeurant à L-4745 PETANGE, 20, An den Jenken, luxembourgeois
 - 26) Membre: Tessy STAMER, demeurant à L-4739 PETANGE, 9 Rue de l'Indépendance, luxembourgeoise
 - 27) Membre: Christine WAMPACH, demeurant à L-4438 SOLEUVRE, 212 Rue de Differdange, luxembourgeoise
 - 28) Membre: Sonja HAUEIS-STELMES, demeurant à L-4720 PETANGE 81 Rue de la Chiers, luxembourgeoise
 - 29) Membre: Patrick HAUEIS, employé CFL, demeurant à L-4720 PETANGE 81 Rue de la Chiers, luxembourgeois
 - 30) Membre: José Louis ROQUE DE SOUSA, ouvrier, demeurant à L-4720 PETANGE 15 Rue de la Chiers, portugais
 - 31) Membre: Adozinda BEIROS DE SOUSA, demeurant à L-4720 PETANGE 15 Rue de la Chiers, portugaise
 - 32) Membre: Jean BACK, employé CFL, demeurant à L-4713 PETANGE 92 Rue Belair, luxembourgeois
 - 33) Membre: Linda BACK-SCHUMACHER, demeurant à L-4713 PETANGE 92 Rue Belair, luxembourgeoise
 - 34) Membre: Brigitte HENRY-BIEWER, chargée de cours, demeurant à L -4953 HAUTCHARAGE, 27 Cité Bommelscheuer, luxembourgeoise
 - 35) Membre: Jean-Claude HENRY, ingénieur, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE, 27 Cité Bommelscheuer, luxembourgeois
 - 36) Membre: Serge LUCAS, fonctionnaire, demeurant à L-4955 BASCHARAGE 44 Rue des Tulipes, luxembourgeois
 - 37) Membre: Carole LUCAS-SCHUMACHER, demeurant à L-4955 BASCHARAGE, 44 Rue des Tulipes, luxembourgeoise
 - 38) Membre: Joël MARINI, ouvrier, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE 61 Cité Bommelscheuer, luxembourgeois
 - 39) Membre: Bruna MARINI-NICU, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE 61 Cité Bommelscheuer, luxembourgeoise
 - 40) Membre: Albert THILMANY, ouvrier communal, demeurant à L-4887 LAMADELAINE, luxembourgeois
 - 41) membre: Denise THILMANY-WAGNER, demeurant à L-4887 LAMADELAINE, luxembourgeoise
 - 42) Membre: John ENDRES, employé privé, demeurant à L-4712 PETANGE; 6 Rue des Alliés, luxembourgeois
 - 43) Membre: Martine HATZ, Docteur, demeurant à L-4712 PETANGE, 6 Rue des Alliés, luxembourgeoise
 - 44) Membre: Maria CONCEICAO DUARTE, demeurant à L-4736 PETANGE, 15 R Guillaume, portugaise
 - 45) Membre: Luis DOS SANTOS, ouvrier, demeurant à L-4736 PETANGE, 15 R Guillaume, portugais
 - 46) Membre: Ralf SCHMITT, employé privé, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE, 22 Cité Bommelscheuer, allemand
 - 47) Membre: Josée SCHMITT-RUCKERT, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE, 22 Cité Bommelscheuer, luxembourgeoise
 - 48) Membre: Fernand FISCHBACH, fonctionnaire, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE, 21 Cité Bommelscheuer, luxembourgeois
 - 49) Membre: Corinne FISCHBACH-PETERS, demeurant à L-4953 HAUTCHARAGE, 21 Cité Bommelscheuer, luxembourgeoise
 - 50) Membre: Guy LUCAS, employé privé, demeurant à L-4757 PETANGE, 6 R Marie-Adelaide, luxembourgeois
 - 51) Membre: Edmée LUCAS-JEGEN, demeurant à L-4757 PETANGE, 6 R Marie-Adelaide, luxembourgeoise
- et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. (ci-après loi du 21 avril 1928).

Art. 1^{er} .

1.1 L'association prend la dénomination "Kanner a Jugendkouer d'Leiweckercher aus dem Kordall Péiteng, association sans but lucratif. Son siège est fixé à Pétange et sa durée est illimitée.

Art. 2.

2.1 L'association a pour but de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation vocale pour enfants et adolescents, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.

L'association est politiquement et confessionnellement neutre.

Art. 3.

3.1 Sont membres de l'association tous les chanteurs, membres du conseil d'administration, portes-drapeau, archivistes, ainsi que toutes les autres personnes participant activement à la vie sociale de l'association, pourvu qu'il aient atteint l'âge de 14 ans. Les parents (respectivement les représentants légaux) des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de 14 ans, sont de plein droit membres de l'association.

3.2 L'âge minimal d'admission pour un chanteur ou une chanteuse est de 4 ans, l'âge maximal pour un chanteur ou une chanteuse est de 25 ans.

3.3 Le nombre des membres de l'association est illimité.

3.4 Les personnes qui désirent devenir membres de l'association sans but lucratif présentent une demande d'admission au conseil d'administration. Le conseil d'administration statue sur le bien-fondé de cette demande, le chef de chœur entendu en son avis.

Art. 4.

4.1 L'assemblée générale fixe annuellement le montant de la cotisation à payer par les membres de l'association.

4.2 La cotisation annuelle à verser par les membres ne pourra pas excéder vingt-cinq (25) Euros.

Art. 5.

5.1 La qualité de membre se perd:

a) par démission volontaire

b) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle, trois mois après une sommation de payer dûment notifiée par lettre recommandée.

c) Par exclusion. Cette exclusion ne pourra avoir lieu que si les agissements du membre portent préjudice aux intérêts et à l'honneur de l'Association ou de ses membres et/ou si le membre ne se conforme pas aux statuts, au règlement intérieur ainsi qu'aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des membres.

En attendant la décision de l'Assemblée générale sur l'exclusion du membre, le Conseil d'Administration peut décider de la suspension du membre qui en est informé par courrier recommandé.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 6.

6.1 L'ensemble des membres forme l'assemblée générale de l'association.

6.2 L'Assemblée Générale a notamment pour mission d'arrêter les règlements pris en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs de comptes, d'approuver les comptes annuels de l'association, de fixer le montant de la cotisation annuelle à payer par les membres, d'arrêter le budget des recettes et dépenses, d'arrêter le programme des activités de l'association. L'assemblée générale décide également de la liquidation de l'association ainsi que de l'exclusion des membres.

6.3 L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice social.

6.4 L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

6.5 La convocation à l'assemblée générale se fait par lettre simple au moins huit jours à l'avance. La convocation indiquera le lieu et la date de l'assemblée générale. La convocation contiendra l'ordre du jour tel qu'il sera fixé par le conseil d'administration. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle et déposée par envoi postal au moins trois jours avant la date de l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

6.6 Le Président assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale.

6.7 Tous les membres de l'association ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou la loi sur les associations sans but lucratif.

6.8 Il est loisible à chaque membre de se faire présenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

6.9 L'exclusion d'un membre de l'association ne peut se faire qu'à la majorité de deux tiers des voix présentes ou représentées.

6.10 Toute décision de modification des présents statuts se fera conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

6.11 Toutes les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'association seront conservés par le secrétaire au siège social où tous les membres ainsi que les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 7.

7.1 L'association est gérée par un conseil d'administration composé de sept membres au moins et de quinze membres au plus. Les membres du conseil d'administration doivent être majeurs.

7.2 Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale. Toute candidature pour le poste d'administrateur doit être introduite au moins le jour précédant l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de quatre ans. Le conseil d'administration est renouvelé à 2 fractions: A et B, chacune tous les deux ans. A: Président, secrétaire resp. + 5 assesseurs. B: vice-président, trésorier + 3 resp. + 8 assesseurs (composition 7 respectivement 15 membres)

A [---- 4 ans ----]

B (élections) [---- 4 ans ----]

A (élections) [---- 4 ans ----]

B élections) [---- 4 ans ----]

Les membres du conseil d'administration seront toujours rééligibles. Ils peuvent toujours être révoqués par décision de l'assemblée générale.

7.3 Les membres du conseil d'administration sont élus soit par acclamation soit par vote secret. Le vote est toujours secret lorsque le nombre de candidatures excède les mandats à pourvoir.

7.4 Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

7.5 Le conseil d'administration gère les affaires de l'association. Il dispose dans le cadre de cette gestion des pouvoirs les plus étendus. Il nomme le chef de chœur.

7.6 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs au moins une fois par trimestre. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter lors des réunions du conseil d'administration.

7.7 Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

7.8 Le Conseil peut déléguer sous sa responsabilité ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

7.9 A l'égard des tiers l'association est engagée en toute circonstance uniquement par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances, la signature d'un seul administrateur est suffisante.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant notamment le fonctionnement de la société de chant, la participation aux répétitions et manifestations de l'association, l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association. Ce règlement devra être approuvé par l'assemblée générale des membres.

Art. 9.

9.1 Les comptes de l'association sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice et qui est fixé au 31 décembre.

9.2 La gestion du trésorier est contrôlée par au moins deux vérificateurs de comptes majeurs qui n'ont pas besoin d'être membres de l'association. Les vérificateurs de comptes ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut conférer les titres honorifiques à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ce titre honorifique ne confère à ces personnes aucun droit au sein de l'Asbl.

L'Asbl peut accorder le titre de "membre honoraire" aux personnes et aux institutions qui supportent financièrement l'Asbl par l'achat d'une carte de membre honoraire dont le prix est fixé annuellement par l'assemblée générale. L'achat d'une telle carte de membre honoraire ne confère à cette personne aucun droit au sein de l'Asbl.

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de l'année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. En cas de dissolution de l'association sans but lucratif, l'actif social net après acquittement de toutes les dettes et apurement des charges est mis par les liquidateurs à la disposition de l'Office Social de la Commune de Pétange.

Art. 13. Les soussignés déclarent que l'ASBL Kanner- a Jugendkouer d'Leiweckercher aus dem Kordall Péteng reprend l'actif et le passif de la société de fait Kanner - a Jugendkouer d'Leiweckercher aus dem Kordall Péteng fondée le 4 avril 1963 par le comité de la Chorale Municipale "Ons Hémecht" Pétange et de la société de fait Supporterclub d'Leiweckercher aus dem Kordall Péteng, fondée le 14 janvier 1998. Les parties signataires précisent que l'ASBL Kanner- a Jugendkouer d'Leiweckercher aus dem Kordall est à considérer comme successeur légal du Kanner - a Jugendkouer

d'Leiweckercher aus dem Kordall fondée le 4 avril 1963 (et dont les derniers statuts datent du 10 décembre 1992) et du Supporterclub d'Leiweckercher aus dem Kordall fondé le 14 janvier 1998.

Pour mémoire il faut noter que le Comité de la Chorale Municipale "Ons Hémecht" Pétange avait fondé le Kanner- et Jugendkouer en 1963 pour que les jeunes chanteurs et chanteuses, une fois arrivés à l'âge limite pour la chorale juvénile, puissent intégrer sans discontinuation les rangs de la chorale "Ons Hémecht".

Art. 14. Tous les points non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois du 24 février et du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

18 janvier 2003.

Référence de publication: 2009050673/1151/203.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01734. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090057779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

CMS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.804.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 25 mars 2009

Le liquidateur de la société à responsabilité limitée CMS LUXEMBOURG S.à r.l., la société Cowley Enterprises Ltd, a été remplacé dans son mandat par la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, qui a été nommée comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CMS LUXEMBOURG S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047610/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue dans les bureaux de SGG S.A., 412 F route d'Esch, Luxembourg exceptionnellement le 26 mars 2009

1. Les administrateurs suivants sont réélus jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment nommés:

- Jacob STOLT-NIELSEN, né à Haugesund, Norvège le 12 mai 1931, Chairman of the Board of the Company, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, England

- Niels G. STOLT-NIELSEN, né à Oslo, Norvège le 23 janvier 1965, Chief Executive Officer of the Company, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, England

- Samuel COOPERMAN, né à Smarkand, Russie, le 14 août 1945, 277 Veleros Court, Coral Gables, Florida 33143, USA

- Haakan LARSSON né à Lidköping (Sweden) le 28 mai 1947, Rederi AB Transatlantic, P.O. Box 32, SE 471 21, Skaarhamn, Sweden

- Christer OLSSON, né à Gothenberg, Suède le 18 décembre 1945, Vice Chairman of Walleniusrederierna AB, Swedenborgsg 19, P.O. Box 17086, S10462 Stockholm, Sweden

- Jacob B. STOLT-NIELSEN, né à New York, USA le 9 janvier 1963, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, England

- Christopher J. WRIGHT, né à Henstead, UK le 14 septembre 1934, 8 Redcliffe Mews, London SW10 9JU England

2. PricewaterhouseCoopers S. à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, est nommé en tant que Réviseurs d'entreprises de la société pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

3. De nommer Monsieur Jacob STOLT-NIELSEN, né à Haugesund, Norvège le 12 mai 1931, Président du Conseil d'Administration, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, England

Certifié sincère et conforme

Pour STOLT-Nielsen S.A.

SGG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009056046/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

RVE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 100.916.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009047611/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Landbesitz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.800.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047612/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02262. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Soldevco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.220.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire prise par les actionnaires en date du 21 avril 2009

Deuxième résolution

Les actionnaires de la société acceptent la démission de Monsieur Laurent KIND de son poste d'administrateur catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2009.

Troisième résolution

Les actionnaires de la société acceptent la démission de Monsieur Markus BAUKENRODT de son poste d'administrateur catégorie B de la société avec effet au 21 avril 2009.

Quatrième résolution

Les actionnaires de la société nomment Monsieur Paul Andrew CHAMBERS, né le 1^{er} mars 1966 à Wolverhampton, Angleterre, résidant professionnellement à Aerogolf Centre 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg au poste d'administrateur catégorie B de la société avec effet au 21 avril 2009.

Monsieur Paul Andrew CHAMBERS est désigné pour une période limitée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2015 ou à remplacer lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009055185/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Landbesitz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.800.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009047613/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02260. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Real I.S. Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

Im Jahr zweitausendundneun, am dreißigsten März.

Vordem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Rechtsanwalt Arne Bolch, berufsmäßig ansässig in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialvollmächtigter des Verwaltungsrates der Real LS. Management S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, eingetragen im luxemburger Handels und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 141.181, (die Gesellschaft),

auf Grund des Beschlusses des Verwaltungsrates, welcher in seiner Sitzung vom 4. März 2009 gefasst wurde, ein Auszug aus dem Protokoll der erwähnten Verwaltungsratssitzung, von dem Komparenten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene ersucht sodann den unterzeichneten Notar Folgendes zu beurkunden:

(1) Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit dem Amtssitz in Capellen, am 21. August 2008, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2272 vom 17. September 2008.

(2) Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt EUR31.000,- (einunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 31 (einunddreißig) Aktien mit einem Nennwert von jeweils EUR 1.000,- (eintausend Euro), und wurde vollständig einbezahlt.

(3) In Artikel 5 Absatz 2 bis 6 der Satzung der Gesellschaft wird Folgendes bestimmt:

"(4) Das genehmigte Kapital ist auf 250.000,- EUR (zweihundertfünfzigtausend Euro) festgesetzt, welches in 250 Aktien eingeteilt ist.

(5) Der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied, ist befugt das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme ganz oder teilweise, während einer Zeitspanne, welche am fünften Jahrestag des Gründungstages der Gesellschaft endet, zu erhöhen.

(6) Im Falle einer Erhöhung des Aktienkapitals steht den Aktionären ein pro rata Vorzugsrecht zu, außer soweit diese auf das Vorzugsrecht verzichten.

(7) Der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied, ist hiermit befugt die Bezugsbedingungen, welche einer Aktienzeichnung vorangehen, festzulegen, oder er kann beschließen, die Kapitalerhöhung durch die Umwandlung von Nettogewinnen oder Reserven der Gesellschaft in Kapital ganz oder teilweise durchzuführen (einschließlich Emissionaufgeldkonten) und die Vergabe von vollständig eingezahlten Aktien anstatt Dividenden an die Aktionäre auszuzahlen.

(8) Jedes Mal, wenn der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, ist dieser Artikel 5 entsprechend abzuändern und der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied wird gegebenenfalls die nötigen Schritte einleiten um die Ausführung und Veröffentlichung solcher Änderungen, einschließlich der Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung und der daraus folgenden Änderungen der Satzung vor einem Notar, festzulegen."

(4) Der Vorstand der Gesellschaft hat in der Vorstandssitzung vom 4. März 2009 unter anderem beschlossen, das Grundkapital der Gesellschaft gemäß Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft von derzeit einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einunddreißig (31) Aktien, um achtzig tausend Euro (EUR 80.000,-) auf einhundertundfiftausend Euro (EUR 111.000,-), eingeteilt in einhundertundelf (111) Aktien, zu erhöhen.

(5) Die achtzig (80) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-) wurden von der alleinigen Aktionärin Real I.S. AG Gesellschaft für Immobilien Assetmanagement, mit Sitz in D-81667 München, Innere Wiener Str. 17, gezeichnet und durch eine Barzahlung in Höhe von achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) vollständig einbezahlt.

(6) Die Einzahlung in Höhe von achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) wird in voller Höhe dem Grundkapital zugewiesen.

(7) Die Einzahlung in Höhe von achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) wurde dem unterzeichnenden Notar durch Vorlage einer Sperrbestätigung der Banque LBLux S.A. nachgewiesen.

(8) Nach der Kapitalerhöhung beträgt das Grundkapital der Gesellschaft einhundertundfiftausend Euro (EUR 111.000,-) eingeteilt in einhundertundelf (111) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-) die alle von der alleinigen Aktionärin Real I.S. AG Gesellschaft für Immobilien Assetmanagement gehalten werden.

(9) Infolge der Kapitalerhöhung wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut neugefasst:

" Art. 5. Kapital der Gesellschaft.

(1) Das Kapital der Gesellschaft ist auf 111.000,- EUR (einhundertfiftausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 111 (einhundertelf) Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,- EUR (tausend Euro).

(2) Das genehmigte Kapital ist auf 250.000,- EUR (zweihundertfünfzigtausend Euro) festgesetzt, welches in 250 (zweihundertfünfzig) Aktien eingeteilt ist.

(3) Der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied, ist befugt das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme ganz oder teilweise, während einer Zeitspanne, welche am fünften Jahrestag des Gründungstages der Gesellschaft endet, zu erhöhen.

(4) Im Falle einer Erhöhung des Aktienkapitals steht den Aktionären ein pro rata Vorzugsrecht zu, außer soweit diese auf das Vorzugsrecht verzichten.

(5) Der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied, ist hiermit befugt die Bezugsbedingungen, welche einer Aktienzeichnung vorangehen, festzulegen, oder er kann beschließen, die Kapitalerhöhung durch die Umwandlung von Nettogewinnen oder Reserven der Gesellschaft in Kapital ganz oder teilweise durchzuführen (einschließlich Emissionaufgeldkonten) und die Vergabe von vollständig eingezahlten Aktien anstatt Dividenden an die Aktionäre auszuzahlen.

(6) Jedes Mal, wenn der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, ist dieser Artikel 5 entsprechend abzuändern und der Vorstand, bzw. das Alleinige Vorstandsmitglied wird gegebenenfalls die nötigen Schritte einleiten um die Ausführung und Veröffentlichung solcher Änderungen, einschließlich der Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung und der daraus folgenden Änderungen der Satzung vor einem Notar, festzulegen."

(7) Im Falle einer Kapitalherabsetzung können, durch Rückkauf von Aktien oder anderweitig, die Anzahl der Aktien der Gesellschaft aufgrund eines Beschlusses der Hauptversammlung verringert werden, vorausgesetzt die in Artikel 11 festgesetzten Anwesenheits- und Mehrheitsbestimmungen für eine Hauptversammlung werden eingehalten."

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 2.500,-.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene mit dem beurkundenden Notar gegenwärtigen Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BOSCH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2009. Relation: LAC/2009/13609. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 21. April 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009055304/242/91.

(090064089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Internationale Liegenschaften Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.846.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047614/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02251. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Internationale Liegenschaften Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.846.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047616/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02250. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Wietor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 42.604.

Il est porté à la connaissance de tous que le gérant et associé, Monsieur Patrick Wietor, de la société Wietor S.à r.l. est domicilié à l'adresse suivante:

- 20, rue Nic Wirtgen, L-8338 Olm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour la société
WIETOR S.à r.l.
Z.I. Windhof
L-8399 Windhof
Signature

Référence de publication: 2009047707/10115/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01668. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Internationale Liegenschaften Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.846.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009047617/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02249. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Landbesitz Beta A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 43.604.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009047618/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02277. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Landex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.711.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 janvier 2009 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Vittorio Benatti, avec adresse professionnelle au 21 Viale C. Cattaneo, CH-6906 Lugano, avec effet au 5 décembre 2008;

- Monsieur Gilbert Muller, avec adresse privé au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen, avec effet au 15 décembre 2008;

en remplacement de Monsieur Gilbert Muller et Monsieur Roland De Cillia. Le mandat des administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009054740/20.

(090063748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.094.

Monsieur René WAGNER a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} juillet 2008. Luxembourg, le 13 mars 2009. René WAGNER.

Référence de publication: 2009047620/2199/11.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Digital Tele Com Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.433.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mister Patrick L.C. van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as special representative of Mr Bengt Persson FALCK, director, born on 18th November 1939 in Mariestad, Sweden, residing in 31, St.Bartholomews Court Riverside, Cambridge CB58 HG, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy given under private seal on 27th March, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company DIGITAL TELE COM LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on 8th June 2007 published in the Mémorial C under number 1724 on 14th August 2007 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 129.433. The articles of Incorporation have not been amended since.

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

That full discharge is granted to the Company's manager, Manacor (Luxembourg) S.A..

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

That Fides (Luxembourg) S.A. is to be authorised in the name and on behalf of the Sole Shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof, drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Bengt Persson FALCK, directeur de sociétés, né le 18 novembre 1939 à Mariestad, Suède, demeurant à 31, St.Bartholomews Court Riverside, Cambridge CB58 HG, Royaume-Uni ("Associé Unique") en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée DIGITAL TELE COM LUX S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 129.433 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Niederanven en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1724 du 14 août 2009.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Que Fides (Luxembourg) S.A. est autorisé à effectuer au nom et pour le compte de l'Associé Unique toute déclaration à l'enregistrement, réquisition au Registre de Commerce et des Sociétés ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. L.C. van Denzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2009. Relation: LAC/2009/13421. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048705/5770/97.

(090056014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

ARCADIA-Mathgen & Baulesch s.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 20, Clos du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 96.090.

A la date du 14 décembre 2007, Monsieur Jean-Marie MATHGEN cède la totalité des parts qu'il détient, soit au total 50 % du capital social dans la société en nom collectif «ARCADIA MATHGEN & BAULESCH», à raison de 98% à Madame Lydie BAULESCH et 2% à Monsieur Antonio MESTRE, demeurant L-9161 Ingeldorf 20, Clos du Berger.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition des parts au sein de la société à la date du 14 décembre 2007 est la suivante:

- Madame Lydie BAULESCH	99%
- Monsieur Antonio MESTRE	1%
	100 %

Il résulte d'un courrier recommandé de Monsieur Jean-Marie MATHGEN daté du 17 janvier 2008, que ce dernier démissionne de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

Par conséquent, Madame Lydie BAULESCH, gérante, et Monsieur Antonio MESTRE, nouveau gérant, assumeront désormais conjointement la gérance de la société en nom collectif «ARCADIA MATHGEN & BAULESCH».

La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2009047621/3861/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 avril 2009 a confirmé la décision suivante:

- Démission de Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur, avec adresse professionnelle, c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 25 novembre 2008;

L'Assemblée générale du 29 avril 2009 a ratifié la cooptation de l'administrateur suivant en date du 26 novembre 2008:

- Monsieur Sylvain FERAUD

en remplacement de l'administrateur démissionnaire suivant, Monsieur CARLO CAMPERIO CIANI.

L'Assemblée générale du 29 avril 2009 a nommé l'administrateur suivant:

- Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle, c/o Casa4Fund Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 29 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Miriam SIRONI, Administrateur, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, Paradiso Branch, Via S. Salvatore 6, CH-6900 Lugano, Suisse

- Madame Margherita BALERNA BOMMARTINI, Administrateur, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, Paradiso Branch, Via S. Salvatore 6, CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 29 avril 2009 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- DELOITTE SA., réviseur d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.895.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour ATOMO SICAV

CASA4FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT S.A.

Sylvain Feraud

General Manager

Référence de publication: 2009055305/31.

(090064466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Harlan Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.783.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour Harlan Euro Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009047622/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.181.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 23 avril 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, Président du Comité de Direction et Administrateur-délégué Dexia Asset Management Luxembourg, 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Luc HERNOUX, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Directeur Adjoint, Dexia Asset Management Luxembourg, 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Benoît HOLZEM, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Jeffrey NADAL, Vice-Président, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Dexia Asset Management Luxembourg, représentée par Monsieur Naïm Abou-Jaoude, 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009055946/1126/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Jardinage Bonert, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 145.559.

Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 10.03.2009

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1- Le nombre des gérants est fixé à un:

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raymond Bonert, jardinier, demeurant à L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 10 mars 2009.

BONERT Patrick / BONERT Raymond / BONERT Natascha.

Référence de publication: 2009047623/1959/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Cadex A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 54, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg F 4.966.

L'Assemblée Générale du 25 avril 2008 a délibéré sur la modification des statuts comme suit:

Art. 4. L'association a pour objet d'assurer la représentation de ses associés et de défendre leurs intérêts sociaux, moraux et professionnels en conformité avec l'article 36 de la loi du 14.12.1983 modifiant la loi du 16.04.1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat.

Art. 11. Le montant de la cotisation à percevoir est fixé annuellement de façon à couvrir les frais de l'a.s.b.l. tout en ne pouvant dépasser 25,00 euros.

Art. 13. L'Assemblée Générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans la convocation, avant le 1^{er} mai de l'année en cours.

Art. 17. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale et d'après les modalités prévues à l'article 8 de la loi du 21.04.1928.

Art. 18. La dissolution de l'association ne peut être prononcée que dans les conditions fixées à l'article 20 de la loi du 21.04.1928.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Référence de publication: 2009047706/10122/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02458. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

PSA Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009050742/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03032. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Syncron Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047708/10108/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02795. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Société Civile Rje, Société Civile.

Siège social: L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel.

R.C.S. Luxembourg E 385.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés tenue au siège social de la société le 10/03/2009 que:

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé, Monsieur Eric Justus n'est plus associé depuis le 1^{er} août 2008.

Cette cession ayant été acceptée, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à 12.000,- EUR (douze mille EUR). Il est représenté par 120 parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1. Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel	80 parts
2. Monsieur Jacques Wolter, administrateur de sociétés, demeurant à L-6944 Niederanven, 10, rue Michel Lentz	40 parts
Total: cent vingt parts	120 parts»

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009047779/304/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Immo-Ludo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8135 Bridel, 9, Bridelsknupp.
R.C.S. Luxembourg E 7.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant même les associés, se reconnaissent dûment convoqués à cet effet, se réunissent en assemblée générale extraordinaire pour décider à l'unanimité des voix de confier la gérance pour un mandat indéterminé.

- Monsieur Marc LUDOVICY, demeurant à L-8135 Bridel, 9, Bridelsknupp,
- Madame Mireille PLUN, demeurant à L-8135 Bridel, 9, Bridelsknupp.

La société se trouvera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 avril 2009.

s. Marc LUDOVICY / s. Mireille PLUN.

Référence de publication: 2009047709/1890/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02626. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Syncron Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047710/10108/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01200. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Syncron Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047711/10108/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01201. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.130.

In the year two thousand and eight, on ninetieth September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "CCP II Office 1 Netherlands S.à r.l.", a private limited liability company formed under Luxembourg law, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on the June 9, 2006, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 117130, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1569 of the 18th August 2006, whose articles have been amended on 30th October 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2685 of 22nd November 2007.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Appointment of one category A manager and of 2 category B managers
2. Definition of powers of signature of the category A manager and the category B managers
3. Subsequent amendment of article eleven of the articles of association

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution:

The meeting resolves to appoint Mr. Yves Barthels as category A manager, (Mrs Anita Lyse) and Mr. Bruno Bagnouls as category B managers.

Second resolution:

The meeting resolves grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two category B managers.

Third resolution:

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend Article eleven of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partner with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 9 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 117130, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1669 du 18 août 2006, modifié le 30 octobre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2685 du 22 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Nomination d'un gérant de catégorie A ainsi que de deux gérants de catégorie B.
- 2.- Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B.
- 3.- Modification subséquente de l'article onze des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que (Mme Anita Lyse) et M. Bruno Bagnouls en tant que gérants de catégorie B.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Troisième résolution:

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par l'associé avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A ("Gérant A") et au moins deux gérants de catégorie B ("Gérants B") (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que "Gérants"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39081. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association

Luxembourg, le 07 OCT. 2008.

Jean ELVINGER.

Référence de publication: 2009056264/211/138.

(090065454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Synchron Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047714/10108/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01205. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Synchron Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047715/10108/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01198. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Sogek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 87.122.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047716/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Tomkins American Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.645.

Le bilan au 20 août 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mars 2009.

ATOZ S.A.

Aerogolf Center . Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009047820/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01972. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Sogek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 87.122.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047718/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Sogek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 87.122.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047721/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Leropa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 44.527.

Le bilan au 31.12.2001 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047723/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

NTC-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.555.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société
tenue à Luxembourg en date du 28 avril 2009*

En date du 28 avril 2009, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

De révoquer KPMG Audit Plc, en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat.

De nommer Madame Johanna Heidenreich, née le 3 novembre 1963 à Viennes en Autriche, demeurant au 20, Avenue du Maréchal, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que commissaire de la Société pour une durée déterminée de 6 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de la Société; appelée à statuer sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

NTC Europe S.A.

Signature

Référence de publication: 2009054750/18.

(090063705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Leropa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 44.527.

—
Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047736/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Business Controls & Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.398.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 mars 2009

L'an deux mille neuf, le dix mars, à quatorze heures, les actionnaires de la société BUSINESS CONTROLS & SERVICES INTERNATIONAL S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009052963/9323/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.